

SPASER

2025 / 2027

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES



VILLE DE
MARSEILLE

ÉDITORIAL	3
INTRODUCTION	4
Les Achats Publics Durables / Responsables	4
Un SPASER, pour structurer nos politiques d'achats	4
Marseille et les Achats Durables	4
Une démarche partenariale pour un enjeu collectif	5
Un schéma ambitieux construit sur quatre piliers	6
Gouvernance et suivi du projet	7
PILIER 1 - ENCOURAGER UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE	9
1- LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACHATS	10
Action 1 : Prendre en compte des considérations environnementales dans tous les marchés de la Ville	10
2- PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	10
Action 2 : Concourir, via la Commande Publique, à la réduction des déchets et au réemploi	10
3- LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE	11
Action 3 : Agir sur l'empreinte carbone des fournitures et services	11
Action 4 : Agir sur l'impact écologique de notre flotte de véhicules (hors véhicules d'intervention et de secours)	12
Action 5 : Réduire les émissions causées par les livraisons et déplacements liés à l'exécution de nos marchés	12
Action 6 : Favoriser des chantiers plus durables	13
4- PROTÉGER LA SANTÉ ET GARANTIR UNE ALIMENTATION SAINTE	14
Action 7 : Contribuer à une meilleure qualité de l'air et à une diminution des polluants	14
Action 8 : Promouvoir une alimentation saine et une agriculture durable et de proximité par nos achats	14
AMBITIONS PHARES DU PILIER 1	15
PILIER 2 - PROMOUVOIR UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE	17
5- FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE UN LEVIER POUR L'EMPLOI	18
Action 9 : Renforcer l'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi	18
6- LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ	19
Action 10 : Développer les considérations liées à l'égalité entre les femmes et les hommes	19
Action 11 : Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap	20
AMBITIONS PHARES DU PILIER 2	21
PILIER 3 - FAVORISER UNE ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE	23
7- CONNAÎTRE LE SECTEUR ÉCONOMIQUE ET SES PRATIQUES	24
Action 12 : Renforcer la connaissance du tissu économique local et faire connaître nos pratiques d'achat	24
8- SIMPLIFIER/ FACILITER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE	24
Action 13 : Simplifier et adapter nos procédures	24
Action 14 : Développer le volume d'achats auprès des Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (EESS)	25
Action 15 : Faciliter la trésorerie des entreprises	25
9- SOUTENIR L'ÉCONOMIE	26
Action 16 : Augmenter les achats auprès des TPE / PME	26
Action 17 : Promouvoir l'innovation dans les marchés de la Ville	26
AMBITIONS PHARES DU PILIER 3	27
PILIER 4 - METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE COLLECTIVE ET PARTAGÉE DE L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE	29
10. PERMETTRE QUE TOUS LES AGENTS EN CHARGE DES ACHATS S'APPROPRIENT LE SPASER ET EN APPRÉHENDENT LES PROCESS	30
Action 18 : Sensibiliser, impliquer et responsabiliser aux achats responsables	30
Action 19 : Former les agents en charge des achats aux règles et enjeux de la Commande Publique responsable	30
Action 20 : Communiquer sur les enjeux, le déploiement et les étapes du SPASER	30
11. METTRE EN PLACE LES FACTEURS DE RÉUSSITE	31
Action 21 : En interne, mettre en place les moyens permettant le déploiement et le suivi des objectifs	31
Action 22 : En externe, engager nos partenaires et fournisseurs dans cette démarche responsable	32
AMBITIONS PHARES DU PILIER 4	33

Avec un volume de dépenses supérieur à 406 millions d'euros, la Commande Publique municipale est un levier stratégique concourant à la vitalité économique et à la transition écologique et sociale du territoire marseillais. Elle se place au cœur des priorités politiques de la Ville de Marseille par sa contribution aux politiques publiques et leur réorientation volontariste en matière de développement durable, de re territorialisation de l'économie résidentielle et productive, d'insertion, et d'emploi durable.



La Ville de Marseille a donc naturellement formalisé cette démarche dans ce nouveau SPASER qui engage notre Collectivité dans l'évolution de ses pratiques professionnelles tout autant que dans une ambition nouvelle pour les trois ans à venir.

Il incite également nos partenaires économiques à nous suivre dans cette démarche vertueuse. A ces fins, le SPASER fixe une feuille de route qui renforce l'intégration de clauses et de critères de performance environnementale et sociale, dès la définition du besoin.

Quatre sous-objectifs ont été identifiés pour son élaboration :

- Renforcer l'éco-achat et définir des stratégies d'achats sectorielles internes qui s'imposent aux Directions.
- Développer les clauses d'insertion sociale, diversifier les profils des bénéficiaires, les segments d'achats concernés ainsi que les moyens d'action et renforcer le recours aux TPE locales.
- Communiquer vis-à-vis des opérateurs économiques et du grand public.
- Structurer et mettre en œuvre un dispositif d'animation et de pilotage et d'évaluation de performance.

Sur les aspects environnementaux, la politique d'achats définie dans le schéma contribue à réduire l'empreinte carbone de nos achats, à diminuer la production de déchets et valoriser le réemploi et à renforcer les démarches engagées pour une alimentation durable, locale et de qualité.

Elle participe, en cela, à l'atteinte des priorités du contrat « Marseille 2030, objectif Climat ! ».

Sur le volet social, le SPASER viendra renforcer les actions conduites en faveur du retour ou de l'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes. Il viendra également favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et promouvoir l'égalité de traitement et la non-discrimination.

La Ville de Marseille porte une attention particulière au développement de son territoire. Les actions conduites permettront de dynamiser les échanges entre les acheteurs publics et les acteurs de l'économie locale. Elles faciliteront également l'accès des PME et des acteurs de l'ESS à la Commande Publique et susciteront l'essor de nouvelles filières.

La mise en œuvre des engagements de ce SPASER s'opèrent dans une logique transversale associant les divers acteurs de la Commande Publique, qu'ils s'agissent des agents de notre Collectivité ou de nos satellites et partenaires (SPEM, CCAS, Mairies de Secteur...).

Innovant et ambitieux, ce SPASER est à l'image de Marseille. Une Ville qui avance, une Ville qui se transforme.

Éric SEMERDJIAN

Conseiller municipal délégué à l'innovation sociale et la coproduction de l'action publique
Président de la Commission d'Appel d'Offres

Les Achats Publics Durables / Responsables

« La Commande Publique participe à l'atteinte des objectifs de Développement Durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale, dans les conditions définies par le présent code » (Article L. 3-1 du Code de la Commande Publique).

Les Achats Publics Durables, ou Responsables, recouvrent la prise en compte du Développement Durable ainsi que la responsabilité sociale des acheteurs publics dans la Commande Publique.

Le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) définit un Achat Public Durable qui :

- intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorise le développement économique
- prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat
- permet de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources
- et intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Un SPASER, pour structurer nos politiques d'achat

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) Un plan d'action qui détermine les objectifs de politique d'achat de la Collectivité autour des axes forts du Développement Durable et qui prévoit leurs modalités de mise en œuvre et leur suivi.	Une obligation légale pour les Collectivités dont le montant des achats est supérieur à 50 millions d'euros annuels HT. Cadre juridique : • Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. • Décret du 2 mai 2022 pris en application de la loi Climat et Résilience. • Article L2111-3 du Code de la Commande Publique. En cohérence avec le Plan National des Achats Durables qui fixe comme objectifs à l'horizon 2025 : • 100% des contrats de la Commande Publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale. • 30% comprennent au moins une considération sociale.
---	--

Marseille et les Achats Durables

La Ville de Marseille intègre, depuis de nombreuses années, des clauses sociales et environnementales dans ses marchés publics, ce qui l'a conduite à se doter d'un SPASER dès 2015.

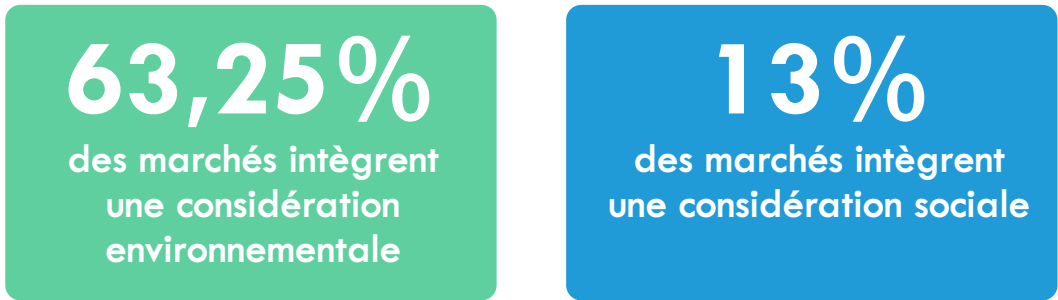
Depuis, leur prise en compte est en constante augmentation.

En 2018, sur les marchés soumis à la relecture de la Direction des Marchés, 14 % comportaient un objectif environnemental, et 3 % un objectif social.

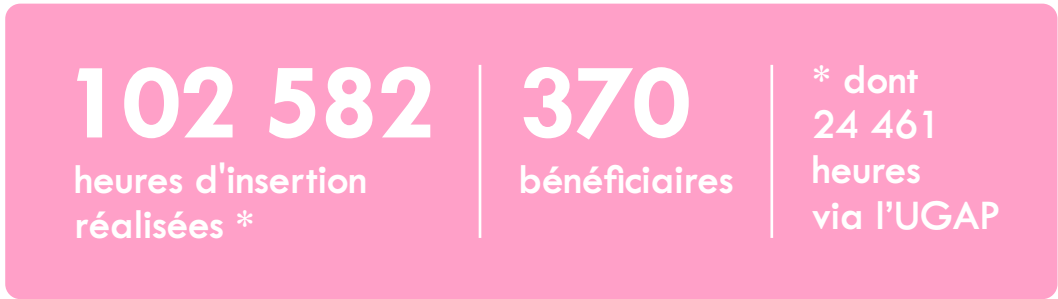
En 2022, leur part représentait respectivement, 35,4 % pour les marchés comportant un objectif environnemental, et 12 % pour ceux comportant un objectif social.

Sur la même période, le nombre d'heures d'insertion généré par les marchés de la Ville de Marseille est passé de 41 290 heures à 86 097 heures.

Chiffres clefs 2023 sur les marchés notifiés supérieurs à 40 000€ HT



Insertion sur les marchés formalisés



Une démarche partenariale pour un enjeu collectif

Inscrit dans le premier objectif du projet d'administration « Marseille Politiques Publiques 2026 » (MPP2026), le SPASER a pour ambition de faire de la Commande Publique un levier pour le Développement Durable, l'insertion, l'emploi, et la transparence.

Associé au plan de sécurisation des procédures d'achat et de Commande Publique en cours d'élaboration, il constitue l'un des supports de la stratégie municipale concernant l'Achat Public et notamment l'Achat Responsable.

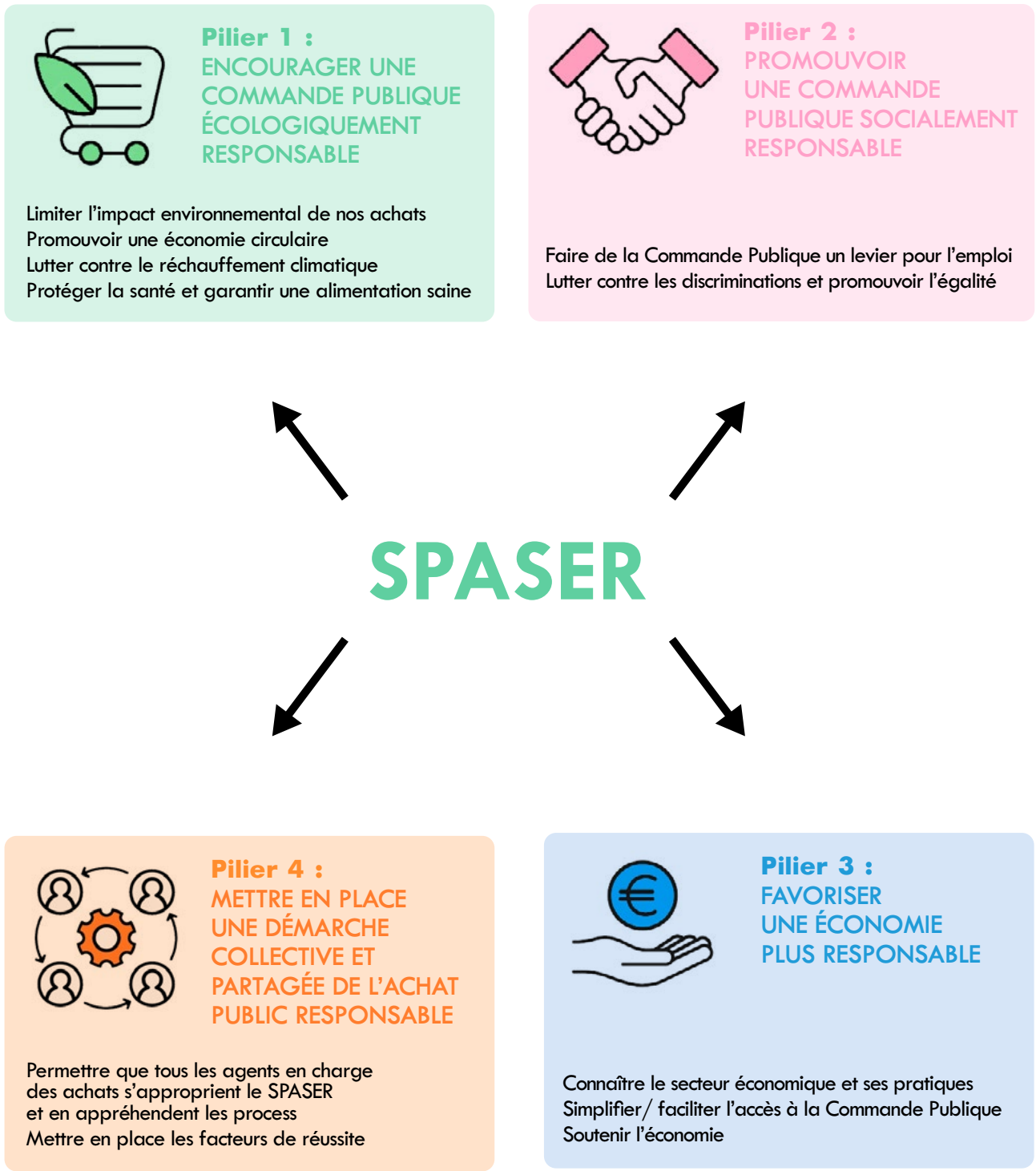
Plus ambitieux, plus opérationnel, assorti d'outils d'accompagnement, de pilotage et de progression, ce nouveau SPASER marque une volonté de rupture avec le précédent schéma adopté en 2021.

La démarche collective d'élaboration qui a associé l'ensemble des directions opérationnelles, a permis de fixer de nouveaux objectifs plus ambitieux et des indicateurs plus pertinents.

Le champ d'application de ce SPASER est également élargi. Ses objectifs s'appliqueront aux procédures de concessions et délégations de services publics. Les « satellites » de la Ville de Marseille (CCAS, SPEM...) y seront également intégrés.

Les indicateurs seront suivis semestriellement. Ils seront publiés annuellement pour les procédures supérieures à 40 000€ HT.

Un schéma ambitieux construit sur quatre piliers

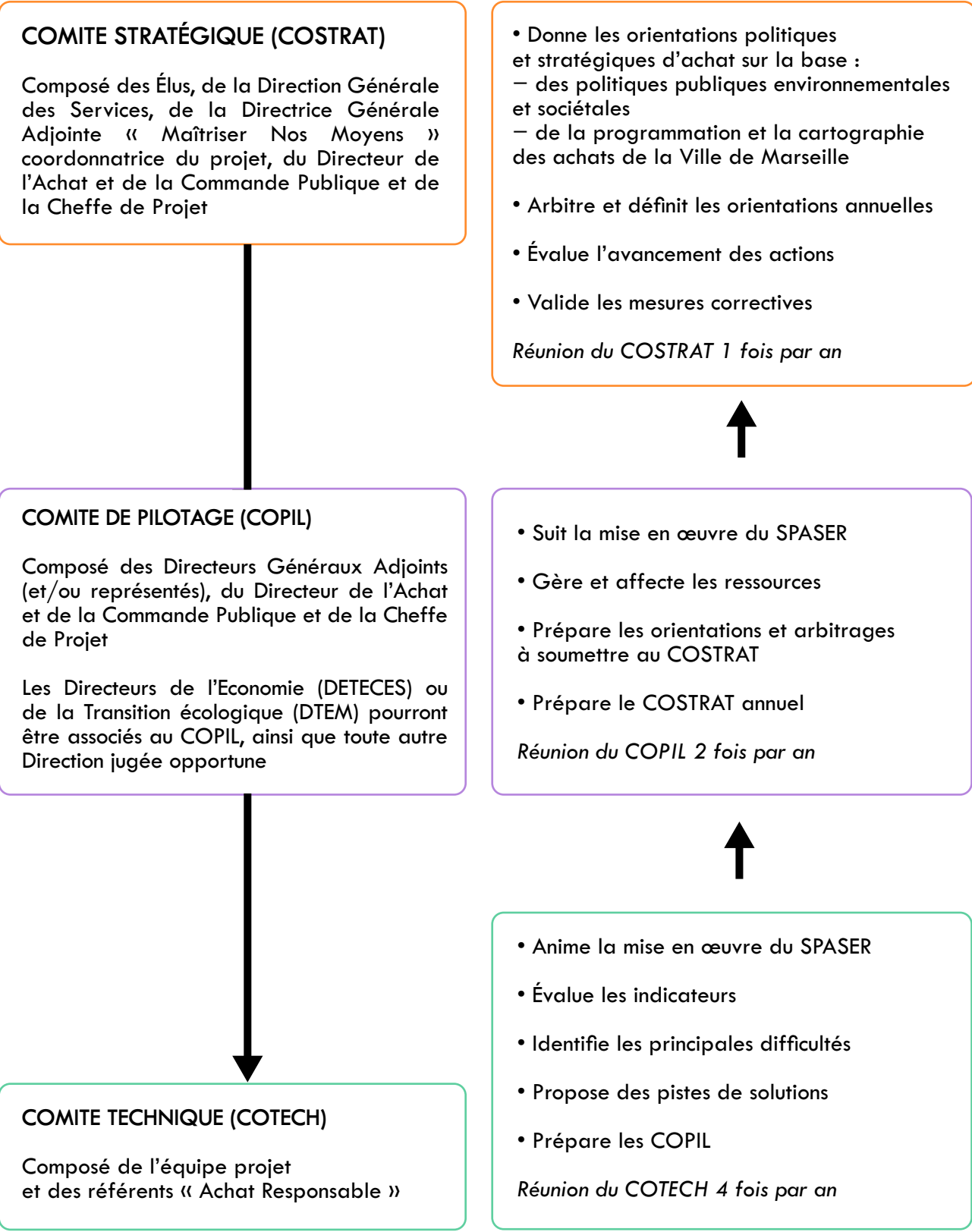


Chaque pilier est décliné en 11 **objectifs stratégiques** auxquels sont associées **22 actions**.
Pour chaque action un ou plusieurs indicateurs de suivi ont été identifiés.

Le présent SPASER a vocation à être mis en œuvre sur la période 2025-2027.

Gouvernance et suivi du projet

Pour atteindre les objectifs visés, ce nouveau SPASER se veut participatif et transversal.



PILIER 1



ENCOURAGER UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

ENJEUX :

- **renforcer l'éco-achat et définir des stratégies d'achats internes qui s'imposent aux Directions,**
- **renforcer la sobriété de nos achats,**
- **développer le réemploi et la prise en compte du cycle de vie,**
- **contribuer à la transition vers une municipalité « zéro carbone ».**

La sélection de Marseille par la Commission Européenne en avril 2022 dans le programme « 100 villes neutres pour le climat d'ici à 2030 », a mis en lumière l'engagement de la Ville dans sa prise en compte du Développement Durable.

La Ville de Marseille souhaite renforcer son exemplarité environnementale et faire de ses procédures d'achat un levier d'accélération de ses politiques publiques.

A ce titre, la Collectivité entend favoriser l'économie circulaire et intégrer, à chaque procédure d'achat, une réflexion sur son impact environnemental (consommation de ressources, production de déchets, émission de Gaz à Effet de Serre – GES...).

Avec ce SPASER, la Ville de Marseille s'engage à anticiper les impacts environnementaux de sa politique d'achat afin de respecter les obligations réglementaires en matière d'Achats Publics Durables, et à les dépasser dès que cela est possible.

1. LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACHATS

Action 1 Prendre en compte des considérations environnementales dans tous les marchés de la Ville

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Systématiser le questionnement du besoin sous l'axe de la sobriété	Cartographie des achats Marchés transverses « Fiche type » de questionnement du besoin Définition des exigences environnementales pour chaque famille d'achat et des leviers ou stratégies d'achat adaptés	Part des marchés notifiés soumis au questionnement du besoin	D'ici fin 2025 100 % des marchés notifiés supérieurs à 40 000€ HT intègrent une considération environnementale
Inscrire une considération environnementale dans nos marchés	Boîte à outils à destination des services	Part des marchés notifiés intégrant une considération environnementale	

2. PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Action 2 Concourir, via la Commande Publique, à la réduction des déchets et au réemploi

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Garantir l'acquisition de biens issus du réemploi et / ou de la réutilisation ou intégrant des matériaux recyclés	Formation des agents à l'achat circulaire Cartographie des familles d'achats concernées par le décret AGEC à l'aide de la nomenclature Promotion des allotissements dédiés au réemploi Utilisation des plateformes de réemploi Facilitation du reporting AGEC	Objectifs par famille d'achat ciblées par la loi AGEC, part du montant total annuel dépensé Part des marchés notifiés intégrant une disposition en faveur de l'économie circulaire	Application stricte Loi AGEC D'ici 2027 20 % de la totalité des marchés de fournitures intègrent une disposition en faveur de l'économie circulaire

...

Réduire et valoriser nos déchets	Optimisation de la durée d'usage des produits par l'achat de matériel d'occasion ou par la prise en compte de la réparabilité Favorisation du don et de la revente après usage	Part des marchés notifiés intégrant une disposition en faveur de la réduction des déchets	D'ici 2027 100 % des marchés concernés : Incitent à la réduction des déchets Imposent la récupération, la valorisation et la traçabilité des déchets
Prévenir la pollution plastique	Interdiction de l'usage du plastique à usage unique dans nos marchés événementiels et de traiteurs Favorisation de conditionnements adaptés et de matériaux d'emballage recyclables ou biodégradables	Part des marchés notifiés intégrant une considération en faveur de la réduction de l'usage des matières plastiques	D'ici 2027 Interdiction de l'usage du plastique à usage unique dans nos marchés événementiels et de traiteurs 100 % des marchés intègrent une disposition en faveur de la réduction des emballages plastiques

3. LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Action 3 Agir sur l'empreinte carbone des fournitures et services

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Identifier les segments d'achats fortement émetteurs de carbone	Développement d'une méthodologie pour calculer et suivre l'empreinte écologique et l'empreinte carbone de nos achats Cartographie / planification / arbitrage de ces achats	Part des marchés notifiés considérant l'empreinte carbone de nos achats	D'ici 2027 Obligation de questionner l'empreinte carbone de nos achats
Expérimenter l'intégration de l'empreinte carbone dans certains marchés ciblés	Questionnement des soumissionnaires sur l'empreinte carbone de leurs prestations Création « d'un modèle de calculatrice carbone »* pour la comparaison de l'impact des offres		

* calculatrice carbone : outil de calcul permettant d'estimer et de visualiser l'empreinte carbone de l'achat

Action 4 Agir sur l'impact écologique de notre flotte de véhicules (hors véhicules d'intervention et de secours)

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Réduire et verdir le parc automobile	Application du Plan de Déplacement de l'Administration via nos procédures d'achat Evolution du parc roulant vers de l'électrique, ou toutes autres énergies non fossiles Développement du dispositif Mobilipro (accompagnement de l'Ademe)	Nombre de véhicules à faible et très faible émission acquis lors des renouvellements annuels (particuliers et utilitaires légers)	En 2024 Acquisition de 30% de véhicules légers à faible émission lors du renouvellement annuel puis 40 % en 2025

Action 5 Réduire les émissions causées par les livraisons et déplacements liés à l'exécution de nos marchés

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Favoriser les modes de déplacement sobre en énergie ou décarbonés	Valorisation des offres des candidats (modes doux ou véhicules à faible consommation d'énergie fossile) Restreindre les vols aériens intérieurs pour les lignes où il existe une alternative bas carbone satisfaisante en prix et en temps	Part des marchés notifiés considérant l'empreinte carbone de nos achats	D'ici 2027 Interdiction des livraisons en véhicules polluants (logistique du dernier kilomètre, hyper centre) hors marchés de travaux
Réduire l'impact des livraisons	Rationalisation des tournées Valorisation des offres proposant des solutions de logistique plus durables		

Action 6 Favoriser des chantiers plus durables

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Apprécier l'impact environnemental dans nos opérations de travaux	Utilisation des labels constructions et bâtiments durables (BDM notamment) Recours aux fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES2) et au « diagnostic sur les déchets » pour tous les marchés de travaux et de rénovation Recours aux produits ecolabellisés ou équivalent (peintures, sols, cloisons...) Recours aux sources d'énergie renouvelables (raccordement aux réseaux de chaleur communaux et intercommunaux, installation de panneaux photovoltaïques)	Part des marchés notifiés considérant l'impact environnemental du chantier	D'ici 2027 Réalisation d'un questionnaire ou d'une étude d'impact sur l'environnement pour tous les marchés de travaux ou de rénovation supérieurs à 200 000€

4. PROTÉGER LA SANTÉ ET GARANTIR UNE ALIMENTATION SAINES

Action 7 Contribuer à une meilleure qualité de l'air et à une diminution des polluants

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Contrôler et réduire la part de polluants ou perturbateurs endocriniens dans nos achats de fournitures et matériaux	Interdiction du recours aux substances et produits contenant des perturbateurs endocriniens avérés	Part des marchés notifiés intégrant une disposition exigeant un écolabel ou une écocertification reconnue	Dès aujourd'hui
Favoriser l'achat de produits moins émissifs	Recours à des normes et labels vertueux (ou équivalents)		Interdiction des substances et produits contenant des perturbateurs endocriniens avérés
	Recours à des matériaux bio-sourcés et à des produits moins émissifs en Composés Organiques Volatils		D'ici 2027
	Possibilité de proposer une variante (solution alternative proposée par le candidat) à l'offre de base		30% des marchés de fournitures et de travaux intègrent des matériaux biosourcés

Action 8 Promouvoir une alimentation saine et une agriculture durable et de proximité par nos achats

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Augmenter dans les marchés alimentaires la part de produits durables et de qualité	Application de la loi EGALIM : · Valorisation des offres proposant une performance supérieure · Élargissement aux marchés de traiteur et d'évènementiel Recours aux normes et labels vertueux (ou équivalents) Mise en place de plans de progrès dans les contrats	Part des marchés notifiés intégrant des dispositions en faveur de produits alimentaires durables et de qualité Part des marchés notifiés intégrant une disposition exigeant un écolabel ou une écocertification reconnue	Dès aujourd'hui
			Interdiction des OGM, des huiles hydrogénées, de l'huile de palme et des 21 additifs dans la composition des produits servis
			D'ici 2027
			Les marchés de restauration collective et de traiteur intègrent 50 % de produits de qualité, dont 50 à 60 % de bio, et 30 à 50 % de circuits courts

AMBITIONS PHARES DU PILIER 1

REDUCTION
de l'empreinte carbone
de nos achats

INTERDICTION
des plastiques
à usage unique



ENCOURAGER UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

INTERDICTION
des perturbateurs
endocriniens et des OGM

REDUCTION
des déchets
VALORISATION
du réemploi

PILIER 2



PROMOUVOIR UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

ENJEUX :

- développer l'emploi,
- contribuer au progrès social,
- favoriser l'accès à l'emploi des personnes éloignées du monde du travail par l'insertion,
- lutter contre la pauvreté et les discriminations par l'inclusion,
- accompagner le développement de la responsabilité sociétale de nos opérateurs économiques.

Avec le SPASER, l'accent s'est porté sur le rôle fondamental de la Commande Publique en tant que levier pour l'Emploi.

L'élaboration des objectifs, l'accompagnement des prestataires et le suivi de leurs engagements s'inscrivent dans un travail partenarial entre les équipes de la Ville de Marseille et les facilitateurs. Cela a permis une progression constante des heures d'insertion et des bénéficiaires depuis 2015 (de 10 437 à 102 582 heures et de 41 à 370 bénéficiaires).

Pour les années à venir, l'effort se portera vers la diversification des publics bénéficiaires (jeunes et femmes en particulier), une plus forte inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les segments d'achats (les prestations intellectuelles y compris). L'expertise de partenaires extérieurs (le marché de l'Inclusion, GESAT...) permettra d'identifier les meilleures opportunités d'insertion sociale.

La programmation des achats et une diffusion efficace auprès des acteurs économiques favoriseront, ici encore, la rencontre entre les besoins de la Ville de Marseille et l'offre des opérateurs, notamment les structures de l'insertion et du handicap.

5. FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE UN LEVIER POUR L'EMPLOI

Action 9 Renforcer l'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Renforcer le recours aux clauses d'insertion sociale	Insertion de clauses sociales dans les procédures, quel que soit le montant ou le domaine d'achat (prestations intellectuelles comprises) Sensibilisation des services à la clause sociale Communication des résultats, retours d'expérience auprès des prescripteurs	Part des marchés notifiés comportant une considération sociale	D'ici 2025 30 % des marchés en procédure formalisée intègrent une considération sociale D'ici 2027 40 % des marchés en procédure formalisée intègrent une considération sociale
Augmenter le nombre d'heures d'insertion générées par nos marchés et diversifier les publics bénéficiaires	Recours à l'allotissement des consultations et aux variantes sociales Délibération du Conseil Municipal du 16/02/24 visant à renforcer l'usage de la Commande Publique en tant que levier d'insertion des jeunes dans l'emploi Recours à la reprise de personnel au-delà des secteurs concernés par une reprise obligatoire	Nombre d'heures d'insertion générées	D'ici 2025 100 000 h d'insertion générées D'ici 2027 130 000 h d'insertion générées
Suivre le taux de sorties positives sur nos contrats clausés	Intégration dans nos marchés de longue durée, et aux missions du facilitateur, d'un suivi des bénéficiaires à 6 et 12 mois en fin de marché	Nombre de bénéficiaires de la clause sociale en «sortie positive» dans les 6 mois après le 1 ^{er} «contrat clausé»	D'ici 2027 Questionnement de la sortie positive des bénéficiaires pour les procédures > 12 mois, qui intègrent une clause d'insertion sociale

...

Identifier et réserver des marchés aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique	Programmation et sourcing préalables des opérations qui peuvent être réservées, alloties, clausées, critérisées... Amélioration de la connaissance des structures de l'insertion par l'activité économique Dialogue avec les SIAE et diffusion de nos besoins	Part des marchés réservés à une SIAE	D'ici 2027 10 marchés réservés à une SIAE
---	---	--------------------------------------	--

6. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ

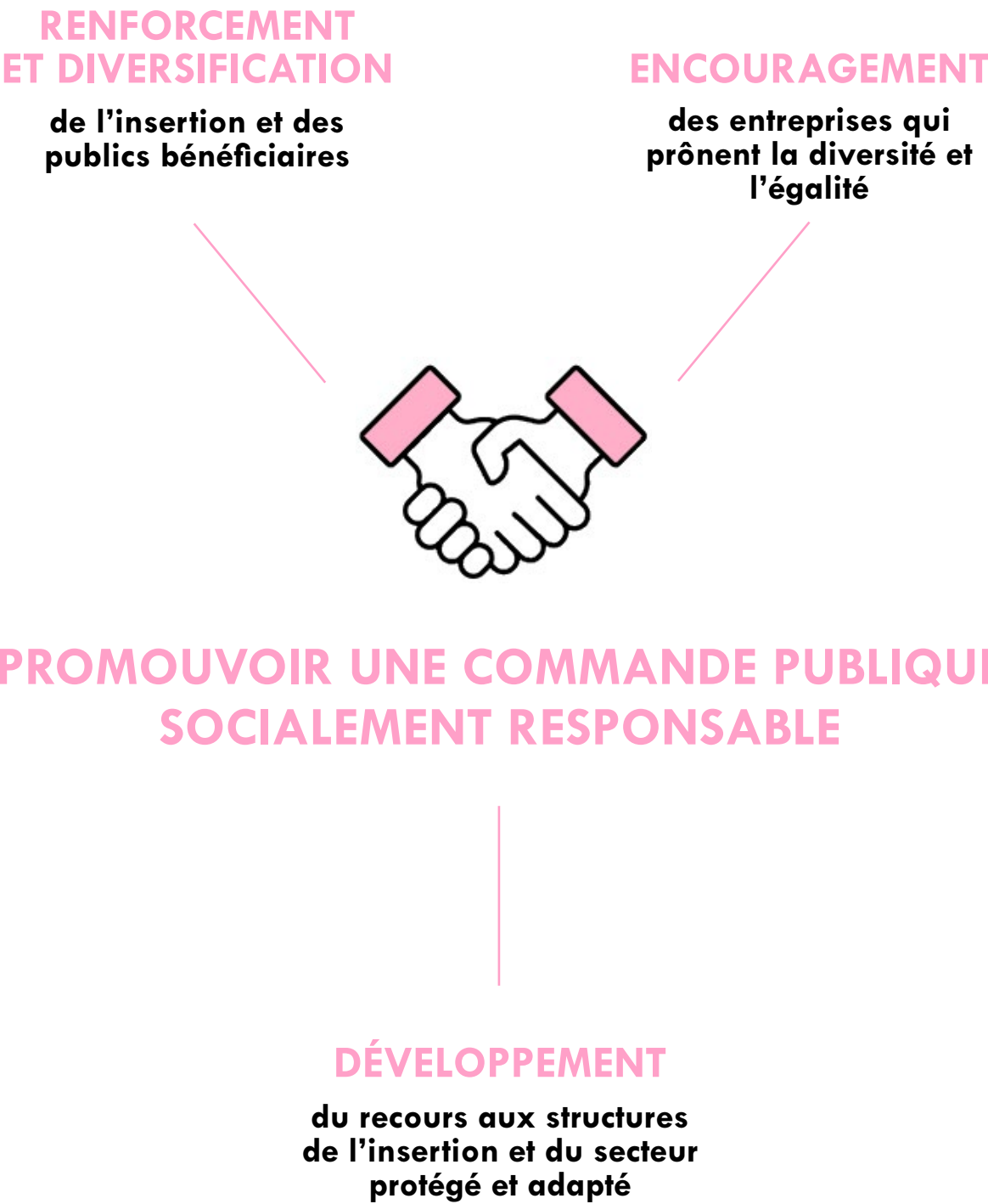
Action 10 Développer les considérations liées à l'égalité entre les femmes et les hommes

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Engager nos fournisseurs dans la recherche de l'égalité	Questionnaires et plans de progrès à intégrer dans nos marchés Interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité Développement d'un dispositif d'évaluation de l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations	Part des marchés intégrant des dispositions favorables à l'égalité professionnelle	D'ici 2027 100 % des marchés en procédure formalisée exigent la communication de l'Index sur l'égalité professionnelle des candidats

Action 11 Favoriser l’insertion des personnes en situation de handicap

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Identifier et réserver des marchés aux entreprises du secteur du travail protégé et adapté (ESAT et EA)	Programmation et sourcing préalables pour les opérations qui pourraient être réservées aux entreprises et secteurs employant des personnes en situation de handicap Identification des opérateurs concernés Valorisation des offres faisant preuve d’actions exemplaires en la matière lorsque le marché ne peut être réservé	Nombre de marchés réservés à un EA ou ESAT	D’ici 2027 10 marchés réservés à un EA ou un ESAT

AMBITIONS PHARES DU PILIER 2



PILIER 3



FAVORISER UNE ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE

ENJEUX :

- **contribuer au dynamisme économique de notre territoire,**
- **permettre la visibilité de la stratégie d'achat de la Collectivité,**
- **favoriser l'accès de l'économie sociale et solidaire à la Commande Publique,**
- **renforcer la montée en compétences des différents acteurs économiques du territoire,**
- **soutenir l'innovation.**

La Ville de Marseille a pour ambition d'organiser sa première Rencontre des Achats Publics.

Ouverte à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité, ce rendez-vous, qui deviendra annuel, a vocation à rendre plus accessible la Commande Publique.

Cette rencontre sera l'occasion d'échanger sur le SPASER et ses ambitions, mais surtout de présenter la programmation annuelle des achats. Cet affichage des intentions d'achats de la Ville pour l'année à venir, permettra aux entreprises d'identifier les besoins en amont, et d'avoir du temps pour se préparer et progresser.

Enfin, la Ville de Marseille va inciter à la pratique des plans de progrès, permettant de renégocier périodiquement certains termes et conditions d'exécution des marchés. Cette démarche permettra d'accompagner les entreprises et de s'inscrire, avec elles, dans un processus d'amélioration continue et d'innovation.

7. CONNAÎTRE LE SECTEUR ÉCONOMIQUE ET SES PRATIQUES

Action 12 Renforcer la connaissance du tissu économique local et faire connaître nos pratiques d'achat

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Connaître les opérateurs économiques	Rencontre avec les fédérations, réseaux, organismes d'accompagnement Rencontre avec les opérateurs économiques (événements organisés par le CRESS, la CCI, les fédérations professionnelles...) Cartographie des opérateurs et identification de leurs capacités techniques Mise en place d'un label « Fabriqué à Marseille »	Nombre moyen d'offres reçues par consultation	D'ici 2027 En moyenne, 4 candidatures reçues par consultation Augmenter le pourcentage d'entreprises primo-accédantes à la Commande Publique de la Ville sur le nombre total de titulaires Encourager les entreprises du territoire à répondre aux marchés de la Ville
Communiquer sur la stratégie municipale en matière d'achat	Programmation des achats en ligne Recours aux avis de pré-information Rencontres des Achats Publics organisées par la Ville de Marseille		
Généraliser le sourcing et former les acheteurs à cette pratique	Formation au sourcing Recours systématique à une « fiche sourcing » lors du recensement du besoin Utilisation d'un référentiel fournisseurs par segment d'achat		100 % des agents intervenants dans la chaîne de l'achat formés au sourcing

8. SIMPLIFIER/ FACILITER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE

Action 13 Simplifier et adapter nos procédures

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Vulgariser le vocabulaire « marché public », faciliter les candidatures et les réponses	Guide des bonnes pratiques pour les entreprises Cadres de réponses aux Mémoires Techniques proposés pour guider les candidats dans la construction de leurs offres	Nombre moyen d'offres reçues par consultation	D'ici 2027 100 % de nos dossiers de consultation intègrent un guide d'accompagnement des candidats

Action 14 Développer le volume d'achats auprès des Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (EES)

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Réserver une part des achats de la Ville de Marseille aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire	Rencontre avec les réseaux et organismes d'accompagnement Cartographie des structures concernées et identification de leurs capacités techniques Identification des achats pouvant être réservés/adaptés à l'ESS Communication des besoins de la Ville de Marseille et recours aux plateformes de sourcing inversé	Nombre d'entreprises de l'ESS qui répondent à une consultation Part des marchés notifiés de l'ESS	D'ici 2027 Favoriser le recours aux entreprises du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire pour les marchés < 5000€

Action 15 Faciliter la trésorerie des entreprises

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Diversifier les outils de paiement	Utilisation de la carte d'achat de niveau 3, dès lors que le besoin répond aux critères d'éligibilité	Part des contrats notifiés intégrant le dispositif « Carte d'Achat »	D'ici 2027 100 % des marchés de fournitures courantes et services ouverts au paiement par carte d'achat
Proposer des process et mesures financières facilitatrices	Recours, au cas par cas, à la politique des avances et au taux de l'avance Ajustement des clauses de variation des prix Mise en place de paiement partiel en cours d'exécution	Part des contrats notifiés intégrant une mesure financière spécifique	D'ici 2027 Tous les marchés devront comporter une clause facilitant la trésorerie des entreprises

9. SOUTENIR L'ÉCONOMIE

Action 16 Augmenter les achats auprès des TPE / PME

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Généraliser l'allotissement de nos marchés	Allotissements géographique et technique pour permettre aux TPE / PME de candidater	Part de TPE / PME titulaires	D'ici 2027 25 % de nos fournisseurs sont des TPE / PME du territoire
Encourager la sous traitance dans nos marchés	Communication auprès des fournisseurs Guide des bonnes pratiques pour les titulaires et contrôle de la bonne application Recours au paiement direct des sous-traitants		

Action 17 Promouvoir l'innovation dans les marchés de la Ville

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Développer les facteurs d'innovations dans les marchés	Identification des besoins concernés et sourcing Recours aux variantes Recours au plan de progrès Privilégier la prépondérance à la valeur technique dans l'analyse des offres Formation des agents	Part des marchés notifiés innovants (procédure < 100 000€) ou intégrant un facteur d'innovation	D'ici 2026 5 marchés innovants contractés D'ici 2027 10 marchés innovants contractés

AMBITIONS PHARES DU PILIER 3

DEVELOPPEMENT
des échanges avec
les opérateurs économiques

TRANSPARENCE
de notre fonction achat



FAVORISER UNE ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE

RECHERCHE
de l'innovation

RENFORCEMENT
du recours au secteur
de l'Économie Sociale
et Solidaire
et des TPE / PME

PILIER 4



METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE COLLECTIVE ET PARTAGÉE DE L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

ENJEUX :

- **généraliser l'approche Développement Durable sur ses trois piliers (environnemental, social et économique) dans le processus achat, de la définition du besoin jusqu'à l'évaluation des prestations,**
- **uniformiser et optimiser l'organisation et les pratiques de l'Achat Responsable en interne,**
- **mettre en place un processus clair, fiable et transverse,**
- **accompagner l'ensemble des agents dans cette démarche.**

« Satisfaction du juste besoin au juste prix », tel est l'objectif prioritaire poursuivi par la Ville de Marseille. Cela suppose une bonne connaissance des enjeux et la maîtrise des process.

La Ville de Marseille a donc engagé un projet d'amélioration et de sécurisation juridique et financière des actes et des projets.

L'ambition est double :

- uniformiser et fiabiliser les procédures ,
- optimiser l'organisation et les pratiques internes de la Commande Publique.

Ce chantier s'accompagne de Campus de formations destinés à faire monter en compétences les agents de la Ville de Marseille, notamment dans le domaine stratégique de l'Achat Responsable.

10. PERMETTRE QUE TOUS LES AGENTS EN CHARGE DES ACHATS S’APPROPRIENT LE SPASER ET EN APPRÉHENDENT LES PROCESS

Action 18 Sensibiliser, impliquer et responsabiliser aux Achats Responsables

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Animer la démarche Achat Responsable	Désignation de référent « Achat Responsable » au sein des DGA ou DAF Animation d'un réseau « Achat Responsable » Rencontre avec des partenaires externes Veille juridique, diffusion et communication avec le réseau	Nombre de réunions réalisées par le réseau SPASER tout au long de l'année	Dès aujourd'hui Minimum 1 référent « Achat Responsable » par Direction Minimum 1 réunion du réseau organisée par trimestre

Action 19 Former les agents en charge des achats aux règles et enjeux de la Commande Publique Responsable

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Former les agents aux Achats Responsables	Identification et recensement des agents à former Identification des besoins de formation Démarrage du Campus ACP (Achat Commande Publique) fin 2024 Communication, partage des supports de formation	Nombre d'agents formés Nombre de formations organisées	D'ici 2027 100 % des agents intervenants dans le processus achat formés aux Achats Responsables

Action 20 Communiquer sur les enjeux, le déploiement et les étapes du SPASER

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Diffuser la culture « Achat Public Responsable »	Plan de communication adapté (interne / externe) Page internet dédiée sur marseille.fr & sur l'intranet Relai et communication dans les Directions via les référents « Achat Responsable »	Nombre d'articles, de supports de communication publiés / diffusés	D'ici 2027 la Ville dispose d'un support de communication et d'échanges partagés

11. METTRE EN PLACE LES FACTEURS DE RÉUSSITE

Action 21 En interne, mettre en place les moyens permettant le déploiement et le suivi des objectifs

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Anticiper par la programmation des achats	Recensement des besoins d'achats de la Ville, programmation annuelle (pluriannuelle) globale Identification des marchés présentant un enjeu en terme d'Achat Durable	Nombre et part des marchés programmés annuellement	D'ici 2027 améliorer la programmation annuelle des achats
Développer des outils d'accompagnement et de suivi	Inscription du SPASER et de ses objectifs dans les documents de références internes (Guide de l'Achat et de la Commande Publique, Plan de sécurisation des procédures d'achats) Mise en place d'outils de pilotage commun Accompagnement spécifique des services pour les marchés identifiés (par la Direction de l'Achat et de la Commande Publique)	Nombre d'outils supports mis à disposition	D'ici 2027 la Ville dispose des outils nécessaires à la réussite du projet

Action 22 En externe, engager nos partenaires et fournisseurs dans cette démarche responsable

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Renforcer la collaboration et le partenariat	Appui des fédérations professionnelles et autres organismes pour relayer l'information Mutualisation des bonnes pratiques entre acheteurs publics	Nombre et part de marchés évalués sur les aspects RSE	D'ici 2027 améliorer la part des marchés évalués sur les aspects RSE
Sensibiliser et évaluer les fournisseurs	Intégration systématique des questionnements RSE dans la phase de sourcing Mise en place d'une grille d'évaluation annuelle de l'achat et du fournisseur sur les aspects Développement Durable		

AMBITIONS PHARES DU PILIER 4





VILLE DE
MARSEILLE